

COMITÉ SYNDICAL

Accusé certifié exécutoire

Séance du Mardi 12 décembre 2017

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

Délibération 2017_12_027

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018

Le douze décembre deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : M. Christian COUTURIER, M. Éric PROVOST, Mme Muriel GUILLET, Mme Chantal BRIÈRE, M. Jean-Yves HENRY, M. Jean CHARRIER, M. Claude CAUDAL, M. Alain RAYMOND, M. Jean-Charles JUHEL, M. Anne LERAY, M. Joël BARAUD, M. René LE YOUDEC, M. Michel BÉLOUIN, Mme Muriel VANDENBERGHE.

Assistaient également : M. Jean TEURNIER, M. Didier COULOMBEL, Mme Élise VADAINÉ, Mme Cécile FOURMARIER.

Étaient excusés ou absents : M. Nicolas MARTIN, donnant pouvoir à M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Freddy HERVOCHON, M. Alain ROBERT, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Christophe DOUGÉ, M. Didier PÉCOT, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Christian LORINQUER, M. Marcel COUSIN, Mme Marcelle CHAPEAU.

Nombre de votants : 15 (14 présents + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean TEURNIER

EXPOSÉ DES MOTIFS

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui intervient à la présente séance.

Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du comité syndical.

le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **Prend** acte de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires 2018 lors du comité syndical du 12 décembre 2017 sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

Fait à Nantes, le 12 décembre 2017


Christian COUTURIER
Président du SYLOA

Rapport d'Orientations budgétaires

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 12 décembre 2017
14h30 – Nantes

ORDRE DU JOUR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

| | |
|---|-----------|
| Rapport d'orientations budgétaires | 3 |
| A. Préambule..... | 3 |
| B. Éléments de contexte | 3 |
| <i>a. Déménagement.....</i> | <i>3</i> |
| <i>b. Intégration des périmètres d'EPCI issus des fusions intercommunales comprises dans le périmètre du SAGE</i> | <i>4</i> |
| <i>c. RIFSEEP.....</i> | <i>4</i> |
| <i>d. Révision du SAGE et impact sur le plan de charges.....</i> | <i>4</i> |
| <i>e. Hypothèses financières pour le débat d'orientations budgétaires.....</i> | <i>7</i> |
| C. Perspectives budgétaires à 3 ans..... | 9 |
| D. Rappels des effectifs, objectifs et missions récurrentes de l'équipe du SYLOA..... | 12 |
| E. Les projets pour 2018 (annexe 2)..... | 12 |
| <i>a. Hypothèse 1 : plans d'activités centrés sur la révision du SAGE.....</i> | <i>13</i> |
| <i>b. Hypothèse 2 : hypothèse 1 renforcée des missions suivantes.....</i> | <i>14</i> |
| <i>c. Hypothèse 3 : hypothèse 2 avec renfort de l'équipe.....</i> | <i>14</i> |
| F. Traduction budgétaire | 18 |
| <i>a. Évolution des recettes de fonctionnement.....</i> | <i>18</i> |
| <i>b. Évolution des dépenses de fonctionnement du budget</i> | <i>19</i> |
| <i>d. Évolution des recettes d'investissement</i> | <i>22</i> |
| <i>e. Évolution des dépenses d'investissement.....</i> | <i>22</i> |
| <i>f. Endettement</i> | <i>23</i> |

Rapport d'orientations budgétaires

A. Préambule

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2015 991 du 7 août 2015-art 107 (relative à la loi NOTRe), l'élaboration du budget pour les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants est précédée d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Auparavant, la loi prévoyait qu'une note explicative de synthèse soit adressée aux membres du comité syndical. La loi NOTRe prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le SYLOA est soumis aux dispositions budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants et de moins de 10 000 habitants. En conséquence, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit que ce rapport comporte à minima les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (...).

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

B. Éléments de contexte

a. Déménagement

Le SYLOA était hébergé, depuis sa création, 42 quai de Versailles à Nantes contre un loyer très modéré par Nantes Métropole. Ces locaux sont voués à la destruction. Le début des travaux est prévu au premier trimestre 2018. Sur le budget 2017, une estimation du dépôt de garantie et des frais d'agence avait été budgétés partant du postulat que le déménagement aurait lieu début 2018.

Suite à la panne de chaudière (irréparable) et aux dégâts des eaux consécutifs aux fortes précipitations de juillet 2017, le déménagement a été anticipé au 2 octobre 2017 au 1-3 rue Célestin Freinet 44200 Nantes.

Il est proposé au comité syndical d'imputer l'ensemble des dépenses complémentaires à celles initialement prévues pour le déménagement sur la ligne de dépenses imprévues. Le comité syndical avait affecté une partie de l'excédent 2016 à cet effet afin de lisser les dépenses du déménagement.

Ce déménagement prévu depuis la création du syndicat entraîne une augmentation du loyer et charges.

Détails financiers

044-200055127-20171212-2017_12_027-DE

| Dépenses | Quai de Versailles | Rue célestin Frenet | Accusé certifié exécutoire |
|---------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Loyer | 9 800,00 € | 32 000,00 € | Reception par le préfet : 13/12/2017 |
| Eau | 1 800,00 € | | Affichage : 12/12/2017 |
| Electricité | 2 400,00 € | 1 800,00 € | |
| Combustible | 6 450,00 € | | |
| Charges locatives | 2 400,00 € | 9 500,00 € | |
| Contrôle et entretien chaudière | 414,90 € | | |
| Total | 23 264,90 € | 43 300,00 € | + 20 035,10 € |

La hausse de ces dépenses impacte directement l'autofinancement de la structure diminuant ainsi sa capacité financière pour le portage d'autres actions notamment les études.

À titre d'exemple, 20 000 € représentent l'autofinancement d'une étude SAGE de 100 000 € subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

b. Intégration des périmètres d'EPCI issus des fusions intercommunales comprises dans le périmètre du SAGE

Les statuts du SYLOA prévoyaient, en anticipation de la réforme territoriale, que la contribution issue de la fusion de plusieurs EPCI membres du SYLOA soit égale à la somme de leur contribution avant la fusion (idem pour les représentations).

En 2016, suite à la création de Mauges Communauté, il avait été exposé au comité syndical de décembre 2016, la question des territoires des EPCI-FP ayant choisi de ne pas adhérer au SYLOA en 2016 car le périmètre contenu dans le SAGE était inférieur à 1% et qui, à l'issue des fusions territoriales, devraient être intégrés au périmètre d'intervention du SYLOA.

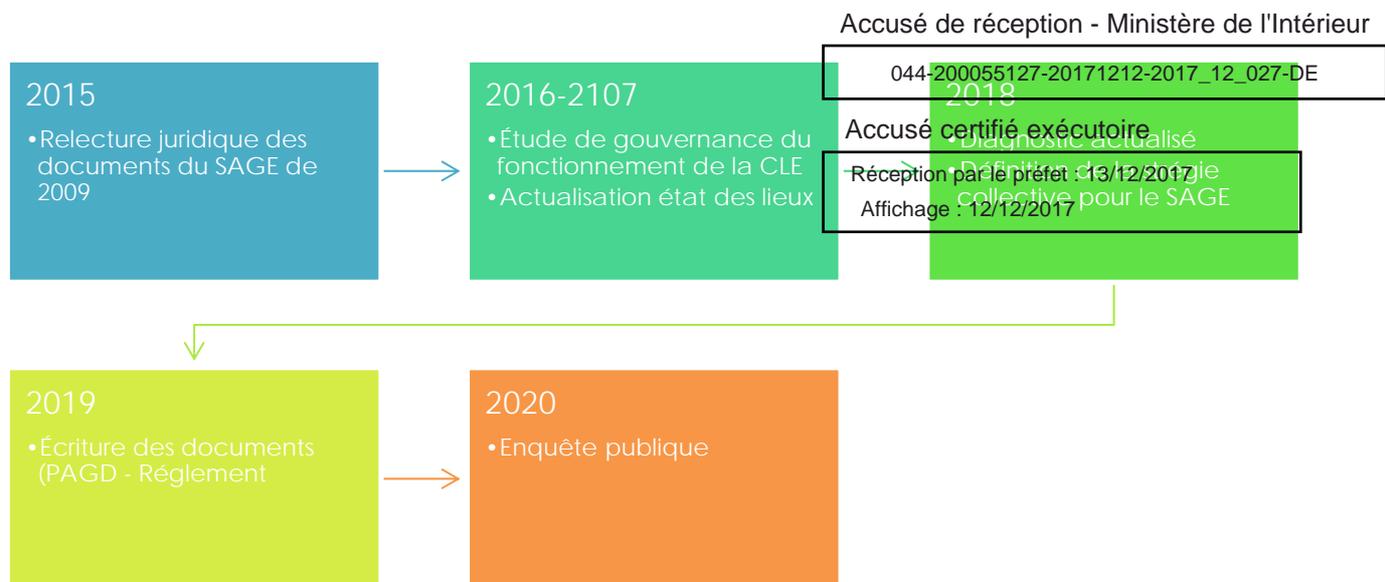
L'intégration de ces nouveaux territoires, issus de la fusion avec des EPCI membres actuels du SYLOA, modifie les contributions des nouveaux EPCI en application de la règle de répartition des contributions des membres puisque le potentiel fiscal change à la hausse (Cf. point "e. Hypothèses financières pour le débat d'orientations budgétaires"- page 8).

c. RIFSEEP

La mise en place du RIFSEEP sera développée lors du comité syndical et fera l'objet d'une délibération spécifique en cours de séance. L'impact financier est intégré dans le budget prévisionnel de toutes les hypothèses budgétaires.

d. Révision du SAGE et impact sur le plan de charges

Rappel du calendrier :

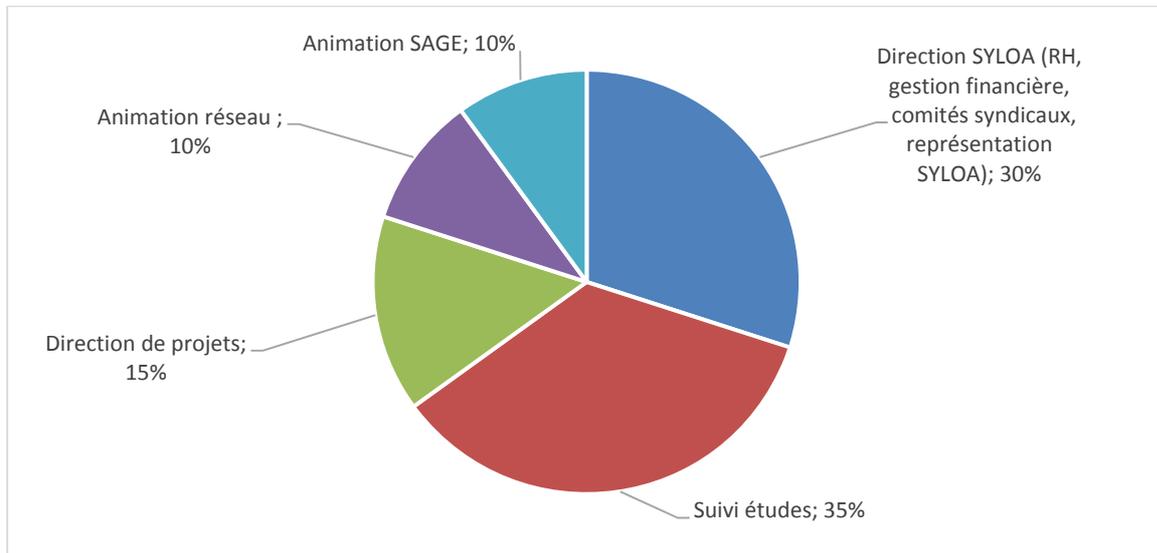


La révision du SAGE a débuté en 2015 avec le lancement de deux études bilan sur le document SAGE et sur la gouvernance de la CLE. Le lancement de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic (accompagnement du bureau d'études, fourniture de données relecture, etc...) accompagné du nécessaire temps d'échanges et de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (comité technique et commissions de travail) ont considérablement augmenté le plan de charge de l'ensemble de l'équipe. La conséquence directe est que la mise en œuvre du SAGE, nécessitant normalement 2 ETP, n'a pu normalement être menée. Le travail avec les structures référentes, actuellement en phase de reprogrammation de contrat, a notamment été impacté, même si l'accompagnement technique du volet milieux aquatiques a bien été mené par l'ASTER. Ce travail d'accompagnement est d'autant plus important qu'il porte sur des réflexions nouvelles d'actions de lutte contre les pollutions diffuses qui est l'un des enjeux majeurs du SAGE conforté par l'actualisation de son état des lieux. L'accompagnement des porteurs de projets a, lui aussi, été réduit. Parallèlement à cette augmentation du plan de charges, le poste de la direction évolue également. Le suivi des études du SAGE place la directrice dans un rôle double de directeur de projet et de chef de projet très chronophage. Elle est également plus sollicitée pour travailler sur des projets stratégiques en lien avec sa fonction. Enfin, le SYLOA, en tant que syndicat, est également consulté pour des demandes d'avis suite à la réforme de l'enquête publique.

Dans ce contexte, les missions ont été réaffectées de la manière suivante :

- Le poste de la chargée de mission SAGE a été affecté en totalité en 2017 à la mise en œuvre du SAGE : suivi des porteurs de projets, préparation des avis pour le bureau de la CLE, suivi des projets en lien direct avec la mise en œuvre du SAGE. Le suivi des contrats (hors volet technique milieux aquatiques) a été suivi en fonction des contraintes de service ;
- Une partie des projets de l'animateur ASTER ont été décalée à 2018 (notamment le chantier têtes de bassin versant) pour assurer une animation auprès des acteurs suffisante pour accompagner les reprogrammations.

- La rédaction du tableau de bord du SAGE prévu en 2017 a été reportée à 2018 afin de pallier la phase de récoltes de données que le bureau d'études n'avait pas assez anticipé. Le chargé d'évaluation a donc pallié ce manque en recollant, compilant et structurant la donnée nécessaire à la rédaction de l'état des lieux actualisé.
- Les missions de la directrice/animatrice du SAGE ont été axées sur la révision (suivi du prestataire) et le suivi d'une grande partie des projets menés en régie pour répondre à la révision du SAGE. Ainsi, son temps de travail a été réparti en 2017 sur les missions suivantes :



Le temps dédié à la gestion de projets et au suivi des études est passé de 25% en 2016 à 50% en 2017. En l'état, à l'aune du lancement des études pour la stratégie du SAGE nécessitant une très large phase de concertation, la tenue du calendrier de réalisation de la révision est fragilisée et les attentes des acteurs ne sont plus satisfaites. Au regard du plan d'activité 2018-2020 durant lequel un suivi accru de prestataires et de nombreuses phases de concertation sont prévues, il est proposé au comité syndical de simuler une hypothèse budgétaire de renfort de l'équipe d'un ETP durant la révision du SAGE.

Il est proposé de recruter une personne ayant les compétences suivantes :

- Compétences agricoles indispensables pour travailler sur le volet pollutions diffuses des contrats. Le chargé de missions aura en charge la définition de l'animation nécessaire pour répondre aux besoins et demandes des acteurs au regard des enjeux qualité des eaux. Une animation à l'image de celle menée par l'ASTER sera recherchée : centralisation des données, recherche de nomenclature commune, cahier des charges unique pour les travaux, suivi des réflexions SAGE et interSAGE sur la limitation des transferts de pollutions.
- Compétences en animation indispensable pour assurer le complément d'animation nécessaire pour le suivi du réseau « structures référentes » et préparation des feuilles de route pour l'écriture du SAGE sur les relations structure porteuse/structures/référentes. La réflexion sur la mise en place d'un observatoire ou d'un réseau de suivi en lien avec les suivis des structures référentes seront un enjeu recherché pour ce poste.
- Compétences en géomatique pour assurer la réflexion de reporting des actions dans les outils EMA-PIL et EMA-TB du SAGE.

Un profil de technicien expérimenté (équivalent échelon 4) ou ingénieur avec une expérience d'au moins 2 ans est visé (équivalent échelon 1 ou 2).

Dans cette optique, les missions de la directrice/animatrice seront centrées sur la révision du SAGE, le suivi des dossiers stratégiques nécessitant une représentation de la politique de la CLE ou du SYLOA, le suivi des projets de l'équipe mené en régie pour satisfaire le calendrier de la révision du SAGE.

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

e. Hypothèses financières pour le débat d'orientations budgétaires

Suite à l'exposé des points précédents, il est proposé au comité syndical 3 hypothèses d'autofinancement de la structure pour le débat d'orientations budgétaires :

- Hypothèse 1 :

- ♦ intégration des périmètres des EPCI-FP couverts par le SAGE et non intégrés lors de la création du SYLOA
- ♦ contributions des membres après application des critères statutaires définissant le montant de la contribution financière - Actualisation de la population INSEE 2016 et du potentiel fiscal (source DGF 2017)

- Hypothèse 2 :

- ♦ Hypothèse 1 + maintien du volume d'études nécessaires à la tenue du calendrier - accompagnement réduit du territoire.

- Hypothèse 3 :

- ♦ Hypothèse 2 + renfort de l'équipe durant la révision du SAGE (2 ans) permettant l'accompagnement du territoire et l'initiation du travail sur la thématique qualité de l'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20171212-2017_12_027-DE

| Membres | Population (INSEE 2016 réparti sur le carroyage 2010) | | Surface comprise dans le SAGE | | Potentiel fiscal Fiche DGF 2017 | | Hypothèse 1 Accusé certifié exécutoire | | Hypothèse 2 | | Hypothèse 3 | | Contribution actuelle (application statutaire de représentation-substitution) |
|---|---|--------------|-------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--|
| | Nombre hab. | % | m ² | % | € | % | Autofinancement | % | Autofinancement | % | Autofinancement | % | |
| CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique | 53 356 | 5,5% | 175 817 138 | 4,7% | 27 024 067 € | 4,1% | 8 535 € | 4,8% | 9 212 € | 4,8% | 9 561 € | 4,8% | 8 626 € |
| CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire | 118 952 | 12,3% | 334 429 023 | 8,9% | 100 679 202 € | 15,3% | 21 775 € | 12,2% | 23 502 € | 12,2% | 24 392 € | 12,2% | 21 957 € |
| CC d'Erdre et Gesvres | 44 872 | 4,6% | 337 792 137 | 9,0% | 12 406 299 € | 1,9% | 9 266 € | 5,2% | 10 001 € | 5,2% | 10 379 € | 5,2% | 9 308 € |
| CC du Pays d'Ancenis | 51 787 | 5,4% | 660 447 886 | 17,7% | 26 095 663 € | 4,0% | 16 067 € | 9,0% | 17 342 € | 9,0% | 17 998 € | 9,0% | 16 052 € |
| CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-bois | 28 858 | 3,0% | 261 724 912 | 7,0% | 7 728 298 € | 1,2% | 6 644 € | 3,7% | 7 171 € | 3,7% | 7 443 € | 3,7% | 6 745 € |
| CC du Sud Estuaire | 27 796 | 2,9% | 222 631 515 | 6,0% | 9 205 374 € | 1,4% | 6 090 € | 3,4% | 6 573 € | 3,4% | 6 822 € | 3,4% | 6 090 € |
| Nantes Métropole | 504 155 | 52,2% | 433 218 718 | 11,6% | 353 754 553 € | 53,8% | 70 017 € | 39,2% | 75 570 € | 39,2% | 78 432 € | 39,2% | 75 543 € |
| Mauges communauté | 17 519 | 1,8% | 186 222 328 | 5,0% | 31 313 897 € | 4,8% | 6 880 € | 3,9% | 7 426 € | 3,9% | 7 707 € | 3,9% | 4 532 € |
| CC Sud Retz Atlantique | 6 635 | 0,7% | 130 279 144 | 3,5% | 6 282 750 € | 1,0% | 3 052 € | 1,7% | 3 294 € | 1,7% | 3 418 € | 1,7% | 2 237 € |
| Pornic Agglo Pays de Retz | 29 040 | 3,0% | 276 571 011 | 7,4% | 16 951 552 € | 2,6% | 7 727 € | 4,3% | 8 340 € | 4,3% | 8 656 € | 4,3% | 7 111 € |
| CC Sèvre et Loire | 33 093 | 3,4% | 201 858 104 | 5,4% | 11 828 844 € | 1,8% | 6 324 € | 3,5% | 6 826 € | 3,5% | 7 084 € | 3,5% | 6 383 € |
| CC Anjou Bleu Communauté | 5 014 | 0,5% | 116 570 289 | 3,1% | 8 928 213 € | 1,4% | 2 973 € | 1,7% | 3 209 € | 1,7% | 3 330 € | 1,7% | 2 388 € |
| CC Estuaire et Sillon | 33 272 | 3,4% | 297 003 345 | 7,9% | 21 895 569 € | 3,3% | 8 761 € | 4,9% | 9 456 € | 4,9% | 9 814 € | 4,9% | 8 834 € |
| Clisson Sèvre et Maine Agglo | 7 674 | 0,8% | 25 614 171 | 0,7% | 16 645 582 € | 2,5% | 2 389 € | 1,3% | 2 578 € | 1,3% | 2 676 € | 1,3% | 1 301 € |
| CC des Vallées du Haut Anjou | 3 520 | 0,4% | 79 217 169 | 2,1% | 6 201 987 € | 0,9% | 2 040 € | 1,1% | 2 201 € | 1,1% | 2 285 € | 1,1% | 1 430 € |
| TOTAL EPCI membres | 965 543 | 100 % | 3 739 396 890 | 100 % | 656 941 853 € | 100 % | 178 540 € | 100 % | 192 700 € | 100 % | 200 000 € | 100% | 178 537 € |
| Conseil Départemental 44 | FORFAIT | | | | | | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € |
| TOTAL membres | | | | | | | 238 540 € | 252 700 € | 260 000 € | 260 000 € | 260 000 € | 260 000 € | 238 537 € |

C. Perspectives budgétaires à 3 ans

Rappel :

Le SYLOA n'a pas de fiscalité propre. Ses recettes dépendent des contributions des membres et des financements extérieurs eux-mêmes dépendants des actions menées. La section de fonctionnement du SYLOA est élevée au regard de la section d'investissement en raison des missions exercées qui sont aujourd'hui essentiellement des actions d'animation et de coordination.

Une part importante des recettes de fonctionnement est apportée chaque année par des financeurs extérieurs avec une prépondérance des financements par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. L'autofinancement est assuré par les contributions de chaque membre fixés selon les clés de répartition statutaires.

Les investissements sont réduits et concernent essentiellement les achats de matériel informatique.

Le SYLOA n'a pas de dette.

Hypothèse de dimensionnement :

Le déménagement dans les nouveaux locaux du SYLOA et l'achat des matériels informatiques ayant été réalisés, les tendances budgétaires à 3 ans seront conditionnées par l'évolution des volumes financiers :

- De la masse salariale en fonction de l'hypothèse retenue par le comité syndical et des évolutions statutaires du personnel,
- Des budgets d'études affectés en réponse aux besoins exprimés par la CLE pour la mise en œuvre et la révision du SAGE (moyenne d'études 100 000 € à 200 000 €/ an). Le SAGE révisé contiendra une feuille de route pour la structure porteuse permettant d'évaluer les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du SAGE révisé (feuille de route établi horizon 2019 – 2020)
- Aux modalités de financement des financeurs notamment le XIème programme de l'Agence de l'Eau (2019-2024).

La visibilité des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au-delà de 2018 reste floue même si les actions liées aux SAGE semblent rester une priorité. Néanmoins, de nouveaux facteurs de sélectivité pourraient contraindre l'éligibilité bonifiée (80%) de certaines actions.

Dans ce contexte, les perspectives budgétaires ont été construites sur les principes suivants :

- Les projections de plan d'activité sont construites en réponse aux demandes de la CLE pour la mise en œuvre et la révision du SAGE en optimisant les ressources du SYLOA,
- Un excédent de fonctionnement de 50 000€ annuel est recherché afin de disposer d'un fonds de trésorerie,
- Les taux de subventions de l'Agence de l'Eau pour les postes et des études restent inchangés dans le XIème programme,
- La subvention régionale est maintenue,
- Les achats d'investissements sont réalisés uniquement sur la dotation à l'amortissement sans virement de la section de fonctionnement,
- Selon l'hypothèse retenue par le comité syndical, la masse salariale et les subventions affectées modifient la composition du budget,

- Le volume d'études varie en fonction de l'hypothèse retenue également. Les hypothèses retenues ont un volume de 100 000€ pour l'hypothèse 1, 200 000€ pour l'hypothèse 2 et 150 000€ pour l'hypothèse 3.

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

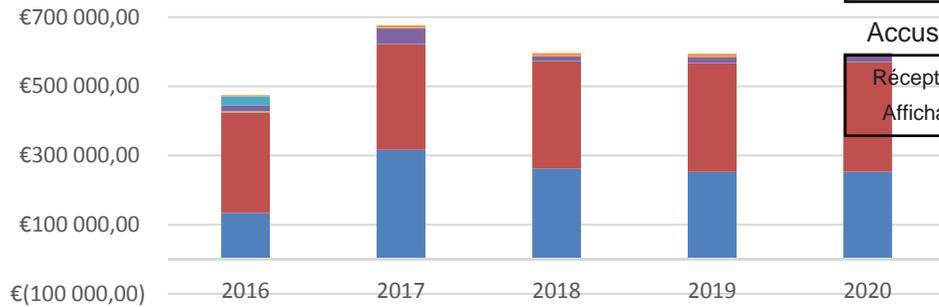
044-200055127-2017121214071207 DE

Accusé certifié exécutoire

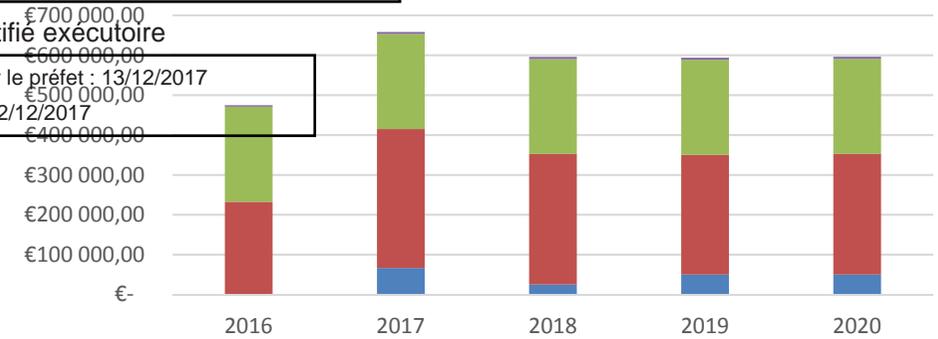
Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

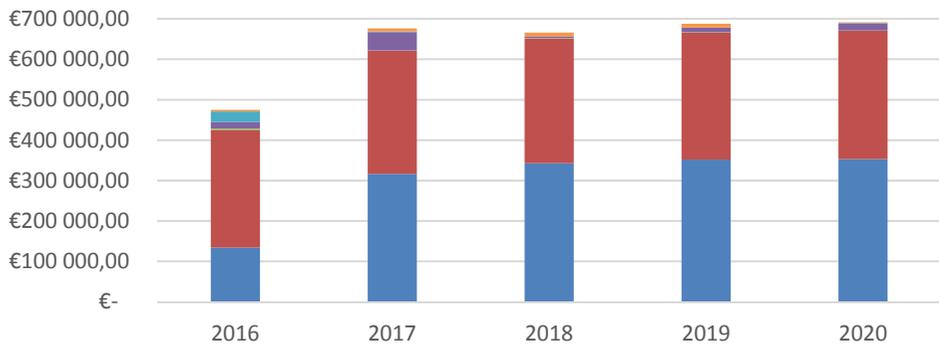
Hypothèse 1 : Dépenses de fonctionnement



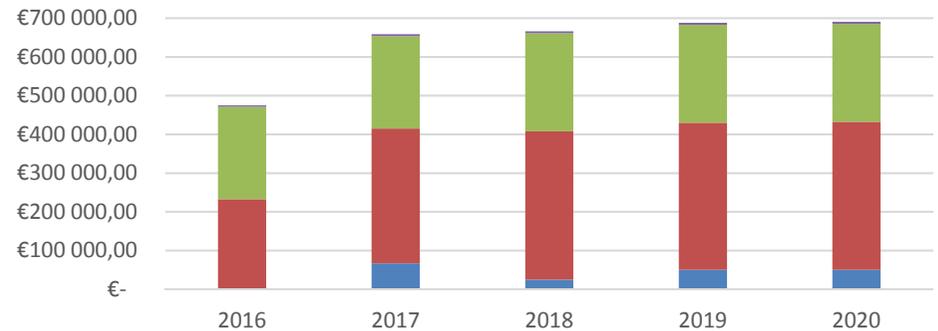
Hypothèse 1 : Recettes de fonctionnement



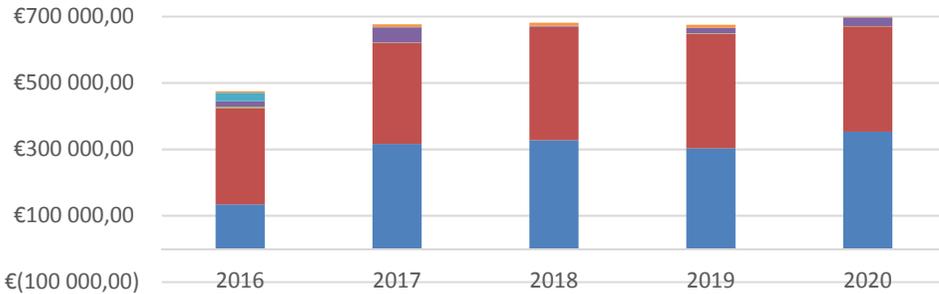
Hypothèse 2 : Dépenses de fonctionnement



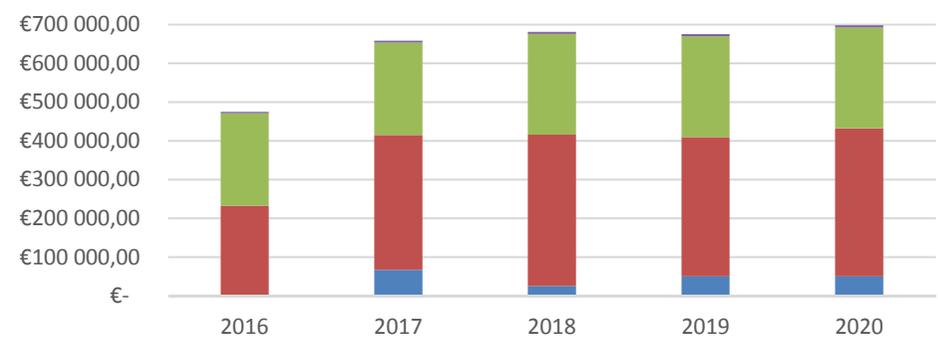
Hypothèse 2 : Recettes de fonctionnement



Hypothèse 3 : Dépenses de fonctionnement



Hypothèse 3 : Recettes de fonctionnement



- Charges générale de fonctionnement
- Charges financières
- Virement à l'investissement
- Charges de personnel
- Dépenses imprévues
- Amortissement

- Exédent fonctionnement
- Dotations - subventions
- Dotations - Membres
- Autres

D. Rappels des effectifs, objectifs et missions récurrentes de l'équipe du SYLOA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

L'équipe du SYLOA est actuellement composée de 6 personnes (5,8 ETP) :

- La directrice du SYLOA (0,2 ETP) et animatrice du SAGE Estuaire de la Loire (0,8 ETP).
- La chargée de mission SAGE (1 ETP).
- Le chargé d'animation ASTER (assistance et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques) (1 ETP).
- Le chargé d'évaluation (SAGE et ASTER) (1 ETP).
- La responsable de communication du SAGE et du SYLOA (0,8 ETP).
- L'assistante administrative et comptable du SAGE et du SYLOA (1 ETP).

E. Les projets pour 2018 (annexe 2)

Le détail du programme d'activité est annexé au présent rapport (annexe 2). Ce programme d'activité est réfléchi pour répondre aux attentes de la CLE pour la révision du SAGE et des besoins des acteurs pour l'accompagnement des politiques issues de la mise en œuvre du SAGE (animation ASTER entre autres + missions proposées pour le renfort) :

Il est nécessaire, en préambule de la traduction budgétaire, de présenter un état d'avancement de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic afin de dimensionner les plans d'activité pour chaque hypothèse financière.

L'actualisation de l'état des lieux a mis en exergue un nouveau chantier nécessitant une gouvernance et une appropriation forte des enjeux par les acteurs : le lien terre-mer. Cet enjeu est à réfléchir à l'échelle des masses d'eau estuaire et côtières en complément de l'ensemble des démarches initiées sur le bassin versant. Cette réflexion sur le lien terre-mer découle directement de la mise en compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne qui demande :

1. Une réduction de l'eutrophisation des masses d'eau côtières (enrichissement en nutriments notamment azote, phosphore) par l'établissement d'un programme de réduction des flux d'azote chiffrés et datés pour les sites touchés par des dépôts d'ulves vertes (6 sites),
2. Lutter contre les blooms de phytoplancton (phycotoxines) dans les coquillages,
3. Restaurer la qualité sanitaire des sites conchylicoles, pêche à pieds professionnelle et de loisirs par l'élaboration d'un programme d'actions pour maîtriser les flux notamment bactériologiques,
4. Concourir à la protection des espaces littoraux par l'élaboration d'un plan d'actions contribuant à l'obtention du bon potentiel de la masse d'eau de transition estuaire (d'Ancenis à la limite pointe de Chemoulin – à pointe de Saint Gildas) dans le SAGE révisé.

L'état des lieux actualisé montre, notamment pour les points 1 et 2, que cette thématique dépasse largement le territoire du SAGE avec un impact du panache de Loire qui arrive en Vilaine et sur Baie de Bourgneuf, du panache de Vilaine qui arrive en Loire, ou encore l'influence du panache de Gironde. Les apports du bassin ligérien en entrée de la masse d'eau estuaire sont également un élément majeur pour cette réflexion. Enfin, il existe plusieurs connexions hydrauliques avec les SAGE voisins amenant la réflexion vers la constitution de plusieurs commissions interSAGE.

Le travail demandé au point 3 est déjà partiellement initié sur un certain nombre de sites par les collectivités littorales. Les sites orphelins seront étudiés dans le cadre de l'étude de pré-diagnostic des sites conchylicoles et de pêche à pieds de loisirs portée par le SYLOA. Pour le point 4, les études montrent qu'un grand nombre de questions restent à débattre au sein de la CLE. La notion de bon potentiel n'étant pas défini (au contraire du bon état), la CLE va devoir fixer ses objectifs (état physique, chimique et biologique). De plus, cette masse d'eau ne dispose que de très peu d'indicateurs (seulement un indice poisson en cours de calibration). L'actualisation de l'état des lieux montre néanmoins qu'il existe une multitude de suivis biologiques, chimiques et physiques portés par un grand nombre d'acteurs. Là aussi, la CLE va devoir faire « imaginer » les indicateurs de suivi de son plan d'actions. L'ensemble de cette démarche ne pourra se faire sans la mise en place d'une gouvernance et d'une concertation forte afin de réussir l'écriture d'une stratégie littorale-estuaire répondant aux attentes du SDAGE Loire Bretagne. Ce travail sera mené en coordination avec les acteurs du programme de rééquilibrage de la Loire et reconnections des annexes en amont de Nantes, les acteurs des programmes initiés sur le littoral avec la nécessaire mise en perspective de la réflexion à l'échelle du bassin Ligérien. La CLE a confié ce travail de coordination au SYLOA avec l'appui de 2 commissions thématiques littorales et estuaire ainsi qu'un groupe de travail spécifique pour l'estuaire. Les mises en musique de l'ensemble des parties prenantes de l'estuaire restent l'enjeu majeur.

Pour répondre à ces attentes, il est donc proposé au débat du comité syndical des plans d'actions répondant aux attentes et aux besoins dans la limite de chaque hypothèse financière exposées précédemment :

a. Hypothèse 1 : plans d'activités centrés sur la révision du SAGE

- ✓ Animation de la CLE et bureau de la CLE,
- ✓ Accompagnement des porteurs de projets,
- ✓ Participation aux groupes de travail techniques recoupant la thématique du SAGE,
- ✓ Participation à l'élaboration des grands projets stratégiques recoupant la thématique du SAGE,
- ✓ Étude pour la définition de la stratégie collective pour le SAGE révisé avec concertation externalisée réduite – pas d'évaluation socio-économique et d'accompagnement externe pour la mise en place de la gouvernance – calendrier de réalisation qui risque de glisser en 2019,
- ✓ Étude de pré-diagnostic de sites conchylicoles et de pêche à pieds de loisirs,
- ✓ Régie : têtes de bassin versant : caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant - Rédaction d'un guide de sensibilisation sur les têtes de bassin versant,
- ✓ Régie : définition des objectifs pour la continuité écologique : taux d'étagement, fractionnement, indicateur marais,
- ✓ Régie : formation au cahier des charges type pour la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques et intégration dans l'application EMA-PIL,
- ✓ Régie : 2 journées d'information et de formation : une, au printemps, consacrée au suivi et à l'évaluation des actions du volet milieux aquatiques des contrats territoriaux, une en automne consacrée à une thématique technique en lien avec la restauration des cours d'eau et marais,
- ✓ Régie : 1 journée de formation technique,

- ✓ Régie : Accompagnement des volets milieux aquatiques 0055127-20171212-2017_12_027-DE
- ✓ Régie : Rédaction du tableau de bord du SAGE, Accusé certifié exécutoire
- ✓ Études : refonte du site internet et charte graphique Réception site internet: 18/12/2017 en Affichage: 12/12/2017
 2010, apparaît aujourd'hui obsolète au regard des exigences de dématérialisation et ne répond plus aux exigences de sécurité (remise en cause de certaines données de confidentialité). De plus, le site n'est pas adapté aux consultations par l'intermédiaire de smartphone ou tablette, les consultations sont en chute et les informations circulent moins bien. Il est donc proposé au comité syndical de refondre le site internet et conjointement, si le reliquat 2017 le permet, la charte graphique du SAGE estuaire de la Loire. Il ne s'agit pas de tout modifier mais d'effectuer un rafraîchissement du site. La rédaction des pages sera réalisée en régie.
- ✓ Régie : création de modules de formation : poursuite du travail initié en 2017 suite à l'étude de gouvernance qui avait pointé du doigt le besoin de formation des membres de la CLE et des élus locaux pour comprendre la démarche SAGE. Ces modules serviront notamment lors des renouvellements partiels ou totaux de la CLE à former les nouveaux membres.
- ✓ Arrêt du marché communication afin de consacrer un maximum de ressources humaines et financières à la refonte du site internet. Reprise en régie de la rédaction de brèves qui sera diminuée et la publication de newsletter limitée à une en 2018.
- ✓ Compte twitter et chaine YouTube
- ✓ Un seul rendez-vous du SAGE
- ✓ Activités réduites : Participation aux réseaux divers ou présentation du SAGE en fonction des contraintes de service

b. Hypothèse 2 : hypothèse 1 renforcée des missions suivantes

- ✓ Études : Concertation renforcée dans le marché de définition de la stratégie collective pour le SAGE révisé avec notamment des entretiens des structures référentes et grands acteurs, animation du groupe technique estuaire,
- ✓ Études : Évaluation socio-économique de la stratégie SAGE,
- ✓ Études : Accompagnement à la mise en place d'une gouvernance autour de l'estuaire,
- ✓ Régie : Définition stratégique des objectifs par la CLE pour le lien terre-mer,

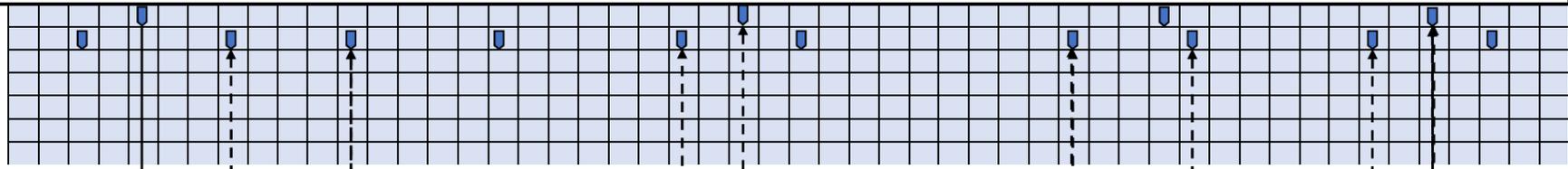
c. Hypothèse 3 : hypothèse 2 avec renfort de l'équipe

- ✓ Mise en place d'une animation pour l'accompagnement des réflexions sur le volet pollutions diffuses des contrats pour répondre aux enjeux qualité du SAGE, réflexion sur la mise en place de la collecte de données qualité, observatoire et de densification du réseau de suivi avec les structures référentes,
- ✓ Animation des structures référentes et suivi des contrats hors partie technique ASTER,
- ✓ Participation aux réseaux divers ou présentation du SAGE,
- ✓ Changement climatique et ressources quantitatives : améliorer la connaissance sur les secteurs prioritaires, études bibliographiques des études pouvant répondre aux problématiques du SAGE, concertation avec les acteurs en lien avec le projet LIFE « demain, eaux, climat ».

| Janvier | | | | | Février | | | | | Mars | | | | | Avril | | | | | Mai | | | | | Juin | | | | | Juillet | | | | | Août | | | | | Septembre | | | | | Octobre | | | | | Novembre | | | | | Décembre | | | | |
|---------|---|---|---|---|---------|---|---|---|----|------|----|----|----|----|-------|----|----|----|----|-----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|------|----|----|----|----|-----------|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----------|----|--|--|--|----------|--|--|--|--|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | | | | | | | | |

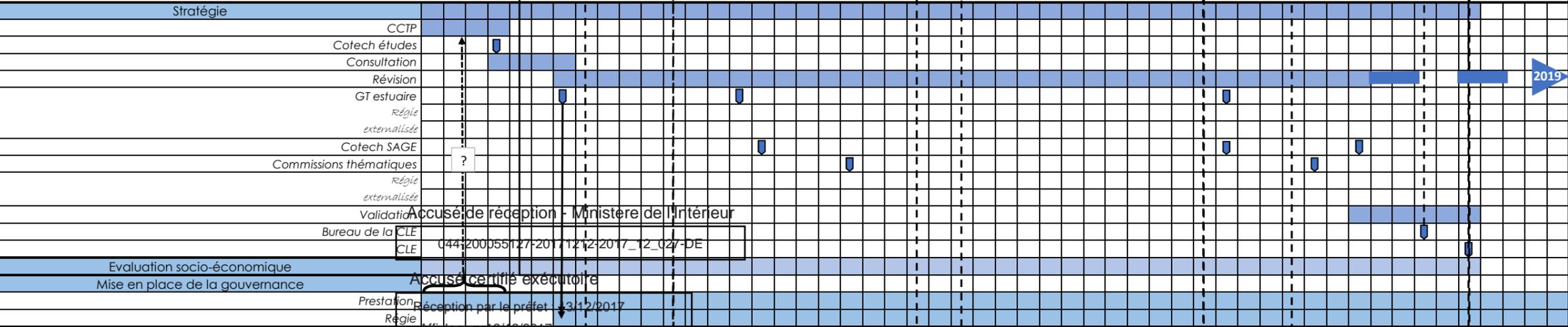
Animation de la mise en oeuvre du SAGE

- CLE
- Bureau de la CLE
- Accompagnement porteurs de projets
- Accompagnement SR - Milieux aquatiques (cotech)
- Réflexion densification réseau / remontée d'information qualité
- Accompagnement SR - contrat (copil)
- Accompagnement SR - volet pollution diffuses (cotech-copil)



Hypothèse 3
Hypothèse 3
Hypothèse 3

Révision

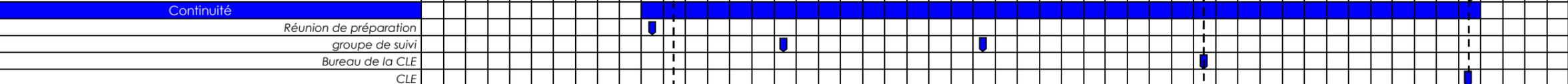
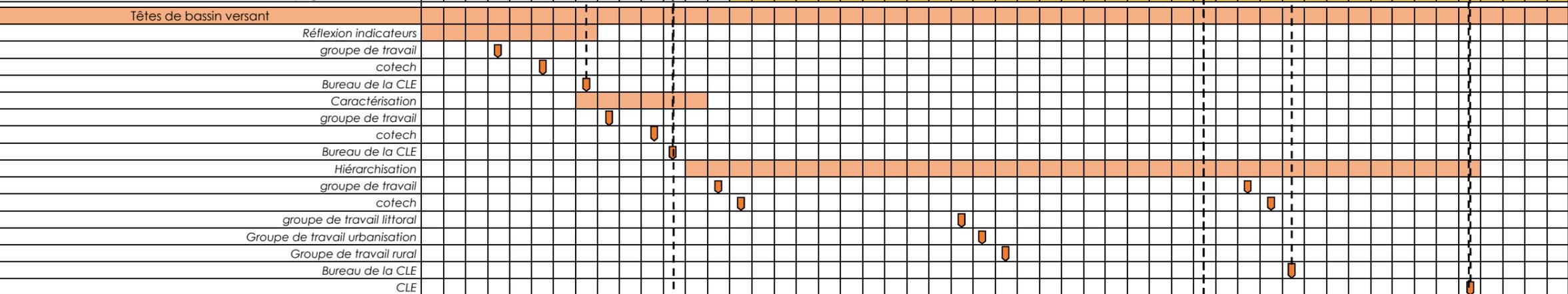
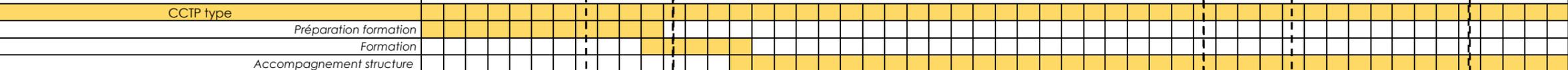
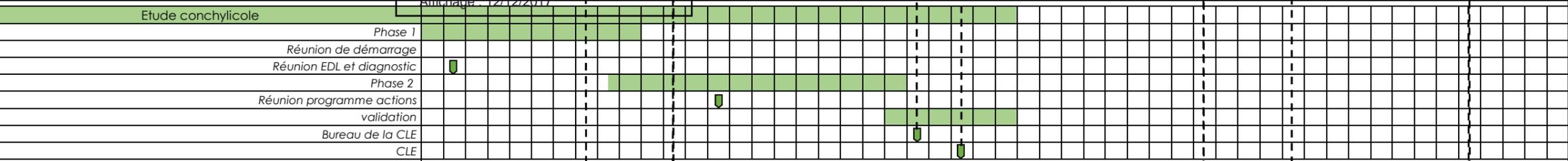


Hypothèse 2 et 3

Hypothèse 2 et 3

Hypothèse 2 et 3

Hypothèse 2 et 3



F. Traduction budgétaire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

a. Évolution des recettes de fonctionnement

État récapitulatif des recettes de fonctionnement par chapitre

| Chapitre | Description | CA 2016 | BP 2017 | DOB 2018 - H1 | DOB 2018 - H2 | DOB 2018 - H3 |
|--------------|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| 002 | Excédent antérieur reporté | - € | 66 651€ | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € |
| 013 | Atténuation de charges | 3 178 € | 3 360 € | 3 651 € | 3 651 € | 4 290 € |
| 70 | Prestations de services | - € | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € |
| 74 | Dotations et participations | 442 432 € | 586 747 € | 565 646 € | 635 806 € | 650 506 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 91 € | - € | - € | - € | - € |
| TOTAL | | 445 701 € | 658 258 € | 595 797 € | 665 957 € | 681 296€ |

Arrondi à l'euro

À noter : l'excédent antérieur reporté correspond ici au report des dépenses imprévues 2017 non consommées après imputations des dépenses de déménagement. La recette présentée au compte 70 est issue de la convention avec le Forum des marais Atlantique.

Atténuation de charges

Cette recette correspond au remboursement de la part salariale des tickets restaurant de chaque agent (6 agents pour H1 et H2 – 7 agents pour H3) et du stagiaire prévu en 2018 pour la continuité écologique

| | H1 | H2 | H3 | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| Remboursement tickets restaurant | 3 651 € | 3 651 | 4 290 € | (2017 : 3 360 €) |
| TOTAL 2018 | 3 651 € | 3 651 € | 4 290 € | (2017 : 3 360 €) |

Dotations et participations

✓ Contribution des membres

| | H1 | H2 | H3 | |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| Membres EPCI-FP | 178 540 € | 192 700 € | 200 000 € | (2017 : 178 540 €) |
| Département Loire Atlantique | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € | (2017 : 60 000€) |
| TOTAL 2018 | 238 540 € | 252 700 € | 260 000 € | (2017 : 238 540 €) |

✓ Subvention Agence de l'Eau

| | H1 | H2 | H3 | |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| Personnel | 209 000 € | 209 000 € | 228 400 € | (2017 : 209 000€) |
| Études | 90 106 € | 146 106 € | 134 106 € | (2017 : 99 645 €) |
| Communication | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | (2017 : 20 000 €) |
| Reliquat de subventions 2016 | - € | - € | - € | (2017 : 11 563 €) |
| TOTAL 2018 | 319 106 € | 375 106 € | 382 506 € | (2017 : 340 208 €) |

Le financement par l'Agence de l'Eau du renfort est effectué sur la base d'un 0,5 ETP financé à 80% (En attente de la possibilité de demander une subvention pour l'ETP complet)

La subvention à 80 % du stagiaire est imputée sur la subvention études

La subvention pour l'étude d'accompagnement pour la mise en place de la gouvernance est prévue à hauteur de 60% (en attente sur la possibilité de solliciter une aide à 80%)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

✓ Région des Pays de la Loire

Il est proposé au comité syndical de solliciter de nouveau la région des Pays de la Loire pour une subvention forfaitaire de 8 000 € sur l'animation du SAGE 2018 quelle que soit l'hypothèse financière retenue.

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|----------------|---------------|----------------|-------------------------|
| Région | 8 000 € | 8 000 € | 8 000 € | (2017 : 8 000 €) |
| TOTAL 2018 | 8 000 € | 8 000€ | 8 000 € | (2017 : 8 000 €) |

| | H1 | H2 | H3 | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|--|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| PRÉVISIONS 2018 | 595 797 € | 665 957 € | 681 296 € | (2017 : 658 258 €) - 9,49 % / + 1,17 % / + 3,50 % |

b. Évolution des dépenses de fonctionnement du budget

↳ **État récapitulatif des dépenses de fonctionnement par chapitre**

| Chapitre | Description | CA 2016 | BP 2017 | DOB 2018 H1 | DOB 2018 H2 | DOB 2018 H3 |
|--------------|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 86 951 € | 298 223 € | 262 442 € | 342 442 € | 327 442 € |
| 012 | Charges de personnel | 264 170 € | 304 569 € | 309 188 € | 309 188 € | 340 614 € |
| 66 | Charges financières | 542 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| 022 | Dépenses imprévues | | 45 371 € | 14 001 € | 4 161 € | 3 074 € |
| 023 | Virement à l'investissement | | 1 285 € | - € | - € | - € |
| 042 | Amortissements | 3 959 € | 7 810€ | 9 166 € | 9 166 € | 9 166 € |
| TOTAL | | 355 622 € | 658 258 € | 595 797 € | 665 957 € | 681 296 € |

Charges à caractère général

Les charges à caractère général recouperont : les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergies, etc.

✓ Achat d'études et prestations de services

Cette dépense correspond à la refonte du site internet et de la charte graphique (hypothèse 3).

| | H1 | H2 | H3 | |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------------|
| Refonte site internet | 40 000 € | 40 000 € | 45 000 € | (2017 : 4 140 €) |
| TOTAL 2018 | 40 000 € | 40 000 € | 45 000 € | (2017 : 4 140 €) |

✓ *Achats non stockés de matières et fournitures*

044-200055127-20171212-2017_12_027-DE

Ce compte regroupe tous les achats non stockables ou non stockables tels que l'énergie, fournitures entretien, administratives, petit équipement etc...

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 12/12/2017

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|
| TOTAL 2018 | 6 375 € | 6 375 € | 6 375 € | (2017 : 14 725 €) |

✓ *Services extérieurs*

Les services extérieurs font partie des charges internes telles que les contrats de prestations de services, crédit-bail, locations-charges locatives, assurances, rémunérations d'intermédiaires, publications, transports frais postaux, télécommunications, etc.

| | H1 | H2 | H3 | |
|--|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| Prestations de services | - € | - € | - € | (2017 : 13 616 €) |
| Locations (mobilières et immobilières) | 39 620 € | 39 620 € | 39 620 € | (2017 : 34 589 €) |
| Charges locatives | 14 300 € | 14 300 € | 14 300 € | (2017 : 4 800 €) |
| Entretien, réparations maintenance | 17 852 € | 17 852 € | 17 852 € | (2017 : 14 416 €) |
| Assurance | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | (2017 : 1 000 €) |
| Études | 110 542 € | 190 542 € | 170 542 € | (2017 : 164 373 €) |
| Formations et séminaires | 9 297 € | 9 297 € | 9 297 € | (2017 : 8 788 €) |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 392 € | 392 € | 392 € | (2017 : 3 926 €) |
| Publicité et publications | 2 200 € | 2 200 € | 2 200 € | (2017 : 13 100 €) |
| Déplacements, missions | 4 700 € | 4 700 € | 4 700 € | (2017 : 5 000 €) |
| Affranchissement et télécom | 7 580 € | 7 580 € | 7 580 € | (2017 : 9 172 €) |
| Nettoyage locaux | 2 584 € | 2 584 € | 2 584 € | (2017 : 2 568 €) |
| TOTAL 2018 | 210 067 € | 290 067 € | 270 067 € | (2017 : 117 142 €) |

✓ *Impôts locaux*

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| TOTAL 2018 | 6 000 € | 6 000 € | 6 000 € | (2017 : 4 000 €) |

Charges de personnel

Ce poste constitue la plus importante charge de fonctionnement. La proposition faite au comité syndical pour ce chapitre intègre la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, les évolutions de carrières telles que prévues par les grilles salariales et la RIFSEEP.

✓ *Personnel extérieur*

Il est proposé de prendre un stagiaire pendant 6 mois afin de travailler sur la définition du taux d'étagement et de fractionnement.

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| TOTAL 2018 | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | (2017 : - €) |

✓ *Impôts, taxes et versements assimilés*

044-200055127-20171212-2017_12_027-DE

Sont inscrites à ce compte les cotisations versées au fonds national de solidarité au CNFPT et au CDG de Loire-Atlantique et la contribution solidarité.

Réception par le préfet : 13/12/2017
Affichage : 12/12/2017

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Transport | - € | - € | - € | (2017 : 4 000€) |
| FNAL | 500 € | 500 € | 530 € | (2017 : 500€) |
| CNFPT et CDG | 4000 € | 4000 € | 4500 € | (2017 : 4 000 €) |
| Solidarité | 700 € | 700 € | 780 € | (2017 : 500€) |
| TOTAL 2018 | 5 200 € | 5 200 € | 5 810 € | (2017 : 9 200€) |

✓ *Rémunération du personnel*

Les charges de personnel sont constituées de l'ensemble des rémunérations du personnel et des charges liées à ces rémunérations.

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|------------------|------------------|-----------------|---------------------------|
| Titulaires | 70 200 € | 70 200 € | 70 200 € | (2017 : 69 200 €) |
| Non titulaires | 128 000 € | 128 000 € | 149 000 € | (2017 : 127 200 €) |
| TOTAL 2018 | 198 200 € | 198 200 € | 219 200€ | (2017 : 196 400 €) |

✓ *Charges de sécurité sociale et de prévoyance*

Ce compte enregistre les cotisations patronales de sécurité sociale, retraites, ASSEDIC, assurances du personnel et fonds national de compensation.

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| TOTAL 2018 | 88 000 € | 88 000 € | 95 700 € | (2017 : 86 000 €) |

✓ *Autres charges sociales*

Ce compte enregistre les dépenses liées à l'adhésion au CNAS, les visites médicales obligatoires des agents, les tickets restaurants et le remboursement des transports en commun des agents.

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| TOTAL 2018 | 12 488 € | 12 488 € | 15 904 € | (2017 : 12 969 €) |

Charges financières

Ce compte enregistre les charges relatives à la sollicitation d'une ligne de trésorerie. En effet, il est proposé de solliciter de nouveau une ligne de trésorerie pour pallier d'éventuels problèmes de trésorerie en début d'année.

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| TOTAL 2018 | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | (2017 : 1 000 €) |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | H1 | H2 | H3 | |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|--|
| PRÉVISIONS 2018 | 595 797 € | 665 957 € | 681 296 € | (2017 : 658 258 €) - 9,49 % / + 1,17 % / + 3,50 % |

d. Évolution des recettes d'investissement↳ **État récapitulatif des recettes d'investissement par chapitre** Accusé certifié exécutoire

| Chapitre | Description | CA 2016 | BP 2017 | DOB 2018 | DOB 2018 | DOB 2018 |
|--------------|-------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | H1 | H2 | H3 |
| 1068 | Excédent de fonctionnement CA | | 23 430 € | | | |
| 021 | Virement du fonctionnement | - € | 7 810 € | - € | - € | - € |
| 28 | Amortissement | 3 959 € | 1 285 € | 9 165 € | 9 165 € | 9 165 € |
| TOTAL | | 3 959 € | 32 525 € | 9 165 € | 9 165 € | 9 165 € |

La dotation aux amortissements est suffisante pour couvrir les dépenses d'investissement en 2018. Il est proposé au comité syndical de ne pas effectuer de virement du fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

| | H1 | H2 | H3 | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | |
| PRÉVISIONS 2018 | 9 135 € | 9 135 € | 9 135 € | (2017 : 32 525 €) - 71,04 % / - 71,04 % / - 71,04 % |

e. Évolution des dépenses d'investissement↳ **État récapitulatif des dépenses d'investissement par chapitre**

| Chapitre | Description | CA 2016 | 2017 | DOB 2018 H1 | DOB 2018 H2 | DOB 2018 H3 |
|--------------|---------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Déficit d'investissement | - € | 23 430 € | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 12 920€ | 2 000 € | 200 € | 200 € | 200 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 14 469€ | 7 095 € | 8 965 € | 8 965 € | 8 965 € |
| TOTAL | | 27 389€ | 32 525 € | 9 165 € | 9 165 € | 9 165 € |

Immobilisations incorporelles

Ce compte recense toutes les dépenses de logiciel. Afin de mener à bien la caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant en régie, il est nécessaire d'acquérir un module complémentaire de cartographie SIG.

| | H1 | H2 | H3 | |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| TOTAL 2018 | 200 € | 200 € | 200 € | (2017 : 2 000 €) |

Immobilisations corporelles

Ce compte recense toutes les dépenses de matériels de bureau, informatique et divers matériels (matériel vidéo, etc...). En 2018, il est proposé au comité syndical d'intégrer à ces dépenses le renouvellement de deux postes informatiques en vue du montage du module vidéo du SAGE et de la nécessité de changer le poste de l'assistante administrative.

| | H1 | H2 | Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--|
| Matériels de bureau et informatique | 7 965 € | 7 965 € | H044-200055127-20171212-2017_12_027-DE 7 965 € (2017 : 5 000 €) Accusé certifié exécutoire |
| Divers matériels | 1 000 € | 1 000 € | Réception par le préfet 1 000 € (2017 : 2 095 €) |
| TOTAL 2018 | 8 965 € | 8 965 € | 8 965 € (2017 : 7 095 €) |

| | H1 | H2 | H3 | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|---|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | |
| PRÉVISIONS 2018 | 9 135 € | 9 135 € | 9 135 € | (2017 : 32 525€) - 71,04 % / - 71,04 % / - 71,04 % |

f. Endettement

Sans objet pour le SYLOA.